

CADRE D'ACTION ASH DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

• 2022-2027 •



CADRE DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Le cadre départemental d'action pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers s'inscrit dans les orientations nationales et académiques en matière d'éducation inclusive. Il fixe des priorités et des objectifs partagés pour soutenir et renforcer l'adaptation de l'offre éducative à la diversité des élèves.

Il porte ainsi l'ambition départementale d'assurer un accueil de qualité et un enseignement accessible à tous, fondé sur le principe que « tous les apprenants sont importants et important de la même manière » (Conférence de Cali, 2019).

A la rentrée 2022, le département du Nord consacre 1 855 postes à la double mission de l'ASH que sont l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Plus de 5 500 AESH assurent l'accompagnement des élèves en situation de handicap, dans le cadre des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL), déployés sur l'ensemble du territoire du département.

En appui sur ces moyens importants, les priorités d'action fixées s'articulent sur deux axes :

- L'ambition et la sécurisation du parcours des élèves
- L'accompagnement des équipes.

Notre école doit viser l'excellence pour tous les élèves et permettre à chacun de s'épanouir et se réaliser. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour y parvenir.

J-Y. Bessol
Inspecteur d'académie,
DASEN du Nord

A) FAVORISER LA SCOLARISATION EN CLASSE ORDINAIRE ET SÉCURISER LE PARCOURS DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

1. EN LIEN AVEC LA MDPH, RÉGULER LA DÉFINITION DES BESOINS DE COMPENSATION, AMÉLIORER LE REPÉRAGE ET L'ANALYSE DES BESOINS

A la rentrée 2022, près de 23 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les établissements du département, représentant 4,2% de l'effectif scolaire. Cette situation masque de fortes disparités territoriales, notamment sur les champs de l'orientation et du recours à l'accompagnement.

Priorités d'action/objectifs :

1. Développer et consolider l'utilisation d'outils partagés et harmonisés pour améliorer l'évaluation des besoins
2. Réguler l'attribution des compensations sur les champs de l'orientation et de l'accompagnement, dans une logique d'accessibilité affirmée.



2. DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS AU SERVICE DE L'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

A la rentrée 2022, 447 ULIS sont implantées dans les établissements publics et privés du département : 261 en école, 137 en collège et 49 en lycée. Ce réseau demeure insuffisant, principalement sur le niveau collège où se concentrent 75% des listes d'attente.

Plus spécifiquement, le déploiement de dispositifs d'accompagnement à la scolarisation des élèves porteurs de TSA est également à poursuivre.

Priorités d'action/objectifs :

1. Poursuivre le déploiement d'ULIS collège pour proposer à terme une place au collège pour deux places à l'école
2. Renforcer le réseau des ULIS lycée pour bénéficier sur chaque territoire d'une offre de formation couvrant l'ensemble des champs professionnels
3. Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme, poursuivre l'accompagnement et le déploiement des dispositifs de scolarisation dédiés aux élèves porteurs de TSA (UEMA, UEEA, DAR, ULIS spécifiques).

3. RENFORCER QUALITATIVEMENT LE FONCTIONNEMENT DES PIAL

Le nombre d'élèves bénéficiant d'un accompagnement humain est en constante et forte augmentation ces cinq dernières années, pour atteindre à la rentrée 2022 2,7% de l'effectif scolaire (12 800 élèves accompagnés). Le recours à l'accompagnement et la part de l'accompagnement mutualisé sont très hétérogènes suivant les secteurs et les PIAL, sur une échelle peu explicable de 1 à 6.

Priorités d'action/objectifs :

1. Tendre vers une harmonisation du recours à l'accompagnement, sur la base de la moyenne départementale
2. Viser 80% d'accompagnement mutualisé (73% à la rentrée 2022)
3. En lien avec le SAGERE, ajuster la répartition des moyens entre les PIAL, au plus près des besoins
4. Soutenir et accompagner les démarches d'autoévaluation/évaluation, en appui sur l'expertise spécialisée de l'IEN ASH.

4. ACCOMPAGNER LES SEGPA

Le réseau départemental SEGPA se compose de 78 SEGPA publiques (dont une double structure) et 5 privées. A la rentrée 2022, 2,5% de l'effectif collège du Département (PU+PR) est scolarisé en SEGPA, correspondant sensiblement au ratio national.

Priorités d'action/objectifs :

1. Maintenir les effectifs SEGPA, sur la base des ratios nationaux
2. Généraliser le fonctionnement inclusif des SEGPA
3. Opérationnaliser la construction du projet professionnel et renforcer l'ambition des parcours, en termes de diplomation (accès au DNB pro) et d'orientation (accès à la 2de pro)
4. Assurer un suivi spécifique de la pré-orientation.

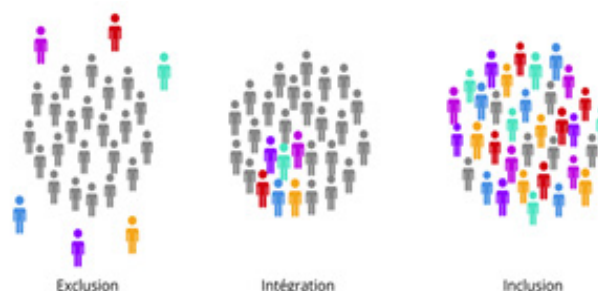


5. RENFORCER LES PARTENARIATS ET SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE

A la rentrée 2022, un peu plus de 3600 élèves sont scolarisés au sein des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux du département. Les projets de scolarisation partagée, individuels ou au sein des 104 UEE implantées dans les établissements scolaires, sont en constante augmentation et concernent aujourd'hui 31% de l'effectif. Parallèlement et de manière concertée, l'ARS s'est engagée dans l'évolution de l'offre médico-sociale, en rééquilibrant les moyens au profit des services de soins.

Priorités d'action/objectifs :

1. Développer la coopération avec l'ensemble des parties prenantes de l'école inclusive, dans le cadre du Comité départemental de suivi de l'école inclusive (CDSEI) et à l'échelle des territoires
2. Poursuivre l'externalisation des unités d'enseignement et le développement des projets de scolarisation partagée pour renforcer l'ambition des parcours.



B) ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

1. FAVORISER L'ACCÈS À LA PROFESSIONNALISATION SPÉCIALISÉE (1ER ET 2ND DEGRÉ)

Les enseignants spécialisés, dans leurs missions au service du parcours des élèves à besoins éducatifs et comme personnes ressources auprès des équipes pédagogiques, sont des acteurs majeurs de l'école inclusive.

A la rentrée 2022, sur 1855 postes spécialisés, 80% sont couverts par des enseignants titrés. 21 directions de SEGPA sont restées vacantes, à l'issue des opérations du mouvement.

Priorités d'action/objectifs :

1. Inciter et renforcer les départs en formation CAPPEI et DDEEAS
2. Accompagner les candidats libres et l'accès par VAEP au CAPPEI.

2. MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ACTEURS PAR LE DÉPLOIEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATION CONTINUE EN PROXIMITÉ

L'accompagnement des équipes pédagogiques demeure une priorité, traduite par une offre de formation ambitieuse, inscrite dans le cadre de la stratégie départementale de formation continue.

Priorités d'action/objectifs :

Dans le cadre de la nouvelle Ecole académique de formation continue, déployer une offre de formation de proximité, en appui sur des besoins identifiés par les acteurs de terrain, pour :

1. Accompagner les équipes 1er et 2nd degré dans la prise en compte de l'hétérogénéité et des besoins éducatifs particuliers des élèves
2. Renforcer la professionnalité des enseignants spécialisés.

3. DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS RESSOURCES DE PROXIMITÉ ET DÉPARTEMENTAUX

Le cadre départemental de fonctionnement des RASED, élaboré en 2021, clarifie l'action du réseau d'aide, comme une composante du pôle ressource de la circonscription, à la faveur du développement de l'école inclusive. Il s'inscrit prioritairement sur le champ de la prévention, dans une logique d'accompagnement des équipes, pour l'évaluation des besoins des élèves et la conception des adaptations nécessaires.

Avec ce même objectif et de façon complémentaire, des réseaux ressources départementaux ont été créés :

- RESPIR (Réseau d'enseignants spécialisés pour une inclusion réussie), intervenant en appui des équipes dans la mise en place des aménagements

et adaptations pour des élèves porteurs de TSA ou présentant des difficultés d'expression comportementale et relationnelle

- PREHP (Pôle ressource pour les élèves à haut potentiel), qui a vocation à accompagner les équipes pour prévenir les situations d'échec et de décrochage des élèves à haut potentiel.

A la rentrée 2022, en coopération avec l'ARS, le dispositif d'accompagnement et de soutien aux équipes s'étoffe avec le déploiement d'équipes médico-sociales d'appui à la scolarisation (EMAS), sur l'ensemble des bassins du département.

Priorités d'action/objectifs :

1. Soutenir et accompagner l'évolution des pratiques des pôles ressources de circonscription, en appui sur le cadre départemental de fonctionnement des RASED
2. Renforcer les réseaux ressources départementaux (RESPIR, PREHP)
3. Accompagner le déploiement des EMAS.

4. ACCOMPAGNER ET ÉTAYER LES ÉQUIPES POUR PRÉVENIR ET GÉRER LES DIFFICULTÉS DE COMPORTEMENT

De multiples signalements alertent sur les difficultés rencontrées par les équipes pour gérer des problématiques comportementales et de violence scolaire.

En accompagnement du protocole « prévenir et gérer les comportements violents des élèves », articulés différents niveaux de prévention, finalisé en 2021-2022, une dynamique départementale de travail est engagée à la rentrée 2022. Dans ce cadre, des groupes de travail, sur les questions relatives à la réglementation et aux conditions d'aménagement des parcours, ont été initiés.

Priorités d'action/objectifs :

1. Déployer en territoire un plan de formation dédié à la prévention des situations de violence, en appui sur des outils de formation départementaux (Magistère)
2. Assurer la montée en compétences des pôles ressources de circonscription pour accompagner la gestion de crise
3. Expérimenter la mise en place de cellule de suivi en circonscription.

« Ce que je crois finit souvent par être vrai. (...) Si je crois que l'enfant que j'instruis est incapable d'apprendre, cette croyance écrite dans mes regards et dans mes discours le rendra stupide ; au contraire ma confiance et mon attente sont comme un soleil qui mûrira les fleurs et les fruits du petit homme. »

Alain.

